

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
qui s'est tenue à la grange aux chouettes, à Courcôme
le samedi 4 mai 2019 de 16h30 à 18h30.

Administrateurs présents :

Mmes Agnès Baudrillart, Anne-Laure Blaché, Maryse Fazio, Pierrette Gay, Anne Pinto

M. Camille Dubois, Jean-Pierre Lafitte, André Puygrenier

Absents excusés : Jean-Paul Louis, Chris Morrow

Invités excusés : Maires de Tusson et de Courcôme.

Rapport moral :

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous accueillir à l'AG de l'Association de Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et Nord Charente. Je vous remercie de votre présence à tous et particulièrement aux membres du CDPRE16.

Créée en 2002, l'APAPPA a mené des combats variés. Même si elle n'a pas toujours gagné, je suis persuadée que sa seule existence a permis d'éviter que de plus mauvaises décisions ne soient prises.

Avec l'arrivée en 2018 de nouveaux administrateurs, l'APAPPA s'est doté d'un site internet. Merci Chris pour tout le travail effectué et s'est engagé d'une manière plus visible dans les actions.

Le taux de renouvellement des adhésions des anciens membres et l'arrivée de nouveaux adhérents en 2019 confortent notre petite équipe d'administrateurs. Nos actions, qui visent à défendre le patrimoine au sens large, sont comprises. Nous défendons les mêmes valeurs depuis 2002.

Nous souhaitons que :

* nos gouvernants, à l'échelle locale, nationale, européenne, mondiale inscrivent dans le marbre que la priorité des priorités, l'impératif catégorique de toute politique à venir, de laquelle devraient procéder toutes les autres, c'est la santé publique. Toute décision devrait découler de cette loi primordiale, à commencer par celles ayant un effet direct ou indirect sur l'environnement, lequel environnement nous le savons impacte directement notre santé.

* La loi sur l'eau soit respectée

* Le pouvoir de l'argent sur notre société ne s'exerce pas au détriment de notre santé et de nos conditions de vie.

Le rapport d'activités qui va vous être présenté maintenant, et qui sera prochainement visible sur notre site, rend compte de ce que nous avons réalisé en 2018 et au début de l'année 2019, en raison de l'accélération de l'actualité... Mais, vu l'ampleur des défis à relever, ce rapport vous est présenté surtout pour vous inciter à vous joindre à nous, pour que les tâches mieux partagées permettent d'obtenir de meilleurs résultats. P. Gay et M. Fazio m'ont fait part de leur souhait d'arrêter leur responsabilité respective de secrétaire et de trésorière. Je ne peux que les remercier au nom de l'association des années

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

de travail, dans l'ombre, qu'elles ont assurées. Elles ont permis que l'association fonctionne dans ses aspects pratiques et réglementaires. Je vous demande de bien vouloir les applaudir.

Vous pouvez, si vous ne l'avez pas encore fait, adhérer à l'association (auprès de M. Fazio notre trésorière), proposer votre candidature au Conseil d'Administration, nous aider ponctuellement sur une action, relayer les gazettes auprès de vos amis...

Vous remerciant de votre attention, je vous propose maintenant de passer au rapport financier puis au rapport d'activités, sauf si vous souhaitez dès à présent poser des questions.

Rapport moral accepté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER 2018

établi par Maryse FAZIO, trésorière.

Les recettes depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents.....	905.00 €
Subvention	0.00 €
Intérêt compte épargne	0.00 €
Recettes exceptionnelles.....	0.00 €
soit au total.....	905.00.€

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :

Assurance	218.52 €
Livres et documentation	24 €
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres).....	50.50€
Fournitures de bureau	0 €
Fournitures, impression de la Gazette et tracts	116.71€
Manifestations, conférence	0 €
Cotisation Charente Nature	0 €
Honoraires avocat	0€
Divers (organisation AG)	0€
impôts taxes et charges	0€

soit total dépense..... = 469.79 €

Bénéfice de l'exercice 2017

Il est à noter que le nombre d'adhérents qui s'était stabilisé, est remonté à 54 en 2018.

Le compte à la Banque Postale était créditeur au 29 décembre 2017 : 1231,31 €.

Au 31 décembre 2018, il l'est de : 1666,58 €.

Je vous rappelle que les cotisations 2019 n'avaient pas encore été appelées à la date à laquelle ce rapport a été rédigé. Je suis à votre disposition pour les accepter aujourd'hui. Vous pourrez aussi les envoyer à mon adresse.

Je ne suis pas en mesure de proposer un budget prévisionnel 2020.

Les comptes ont été certifiés conformes par J.-P. Louis.

Je vous propose donc de voter le rapport financier qui vient de vous être présenté.

Rapport financier accepté à l'unanimité

Rapport d'activités
Fonctionnement de l'APAPPA

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

Comme indiqué dans le rapport moral, la création du site internet a été réalisé par Chris Morrow,
Ouverture de l'adresse mail environnement@apappa.eu

Entrée dans le Collectif de Défense du Patrimoine Rural et de l'Environnement Charente CDPRE16

Éolien :

On a fait les gros titres dans les journaux la Charente libre et l'Avenir

Participation aux enquêtes publiques de la Bussière, Cellefrouin, la Chèvrerie, Liglet, Londigny, Pleuville, Ruffec, Saint Maurice la Clouère, Saint Secondin, Saint Claude, Saulgond, Val d'Issoire et LUPSAULT-ORADOUR

Participation aux réunions Saint-Laurent de Cérès, Londigny-Montalembert, Mauprévoir, Ruffec
Recours à la cour d'appel de Bordeaux déposé par Carl Gendreau, avocat, au nom de l'ADSF, de notre association et de Bruno Sepulchre.

Lupsault-Oradour :

Distribution de tracts pour l'enquête publique sur le projet du parc éolien de Lupsault-Oradour.

Relais par le CDPRE16 de l'enquête publique sur le projet du parc éolien de Lupsault-Oradour.

Délai accordé au Commissaire enquêteur pour rendre son avis le 15 mai.

Michel Jannet est intervenu pour nous informer que l'Agence Nationale des Fréquences radio conseille aux Maires des communes concernées de faire vérifier qu'il n'y a pas de perturbations

André Puygrenier interpelle les membres de l'Assemblée sur la prolifération des éoliennes :

Londigny-Montalembert, Ruffec, La chevrerie-la Faye, Fouqueure, Juillé, Courcôme, Villegats (4 éolinennes acceptées par la Préfecture, La Faye (6 éoliennes), entre Courcôme et Villegats (3)...

Gestion de l'eau :

Participation au train du climat à Angoulême : conférence sur l'eau

Dépôt du 2ème recours contre la réserve de substitution illégale de Fouqueure.

CONTRIBUTION à la commission Eau de Charente-Nature et Poitou-Charente-Nature, par Jean-Pierre Lafitte.

Le sujet de l'eau est devenu si complexe qu'il n'est pas possible d'y travailler seul. J'ai intégré depuis de nombreuses années la commission EAU de Charente Nature au nom de notre association.

Le compte-rendu ci-après a été rédigé avec Jacques Brie son président et par les membres de la commission.

L'hiver 2016-2017 n'a pas permis une reconstitution normale des ressources en eau après la sécheresse 2016. L'année 2017 commença ainsi avec un très bas niveau des ressources, et avec des retenues de Lavaud et Mas-Chaban remplies à 40 % de leur capacité.

La pluviométrie du printemps n'a pas permis de rattraper le déficit, les niveaux des rivières et des nappes sont restés au-dessous de la normale. L'arrêté-cadre des prélèvements a été signé début avril par le Préfet sans aucune modification par rapport à l'arrêté de 2016.

Le SAGE Charente, l'EPTB Charente.

- Nous avons participé aux 5 commissions thématiques du SAGE Charente ; à 3 réunions de la CLE du SAGE Charente et à 5 Bureaux de cette CLE ; au Forum de l'eau organisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à Cognac le 26 septembre. Nous avons rencontré M. le Préfet le 28 septembre en compagnie des pêcheurs, pour évoquer les incohérences de la gestion de l'eau et le projet de gestion 2018.

2018

L'année 2018 a été une année atypique marquée par 2 périodes opposées :

Une période très pluvieuse (+ 40% par rapport à la normale) au cours du premier semestre, puis une période marquée par une sécheresse remarquable (- 40% par rapport à la normale) de juillet à novembre! Le mois de décembre a connu une pluviométrie supérieure à la normale permettant une nette amélioration de la ressource.

En conséquence les cours d'eau ont vu leur étiage retardé à fin juillet, puis la sécheresse se prolonger jusqu'au mois d'octobre, suivie par l'assèchement malheureusement trop courant des rivières.

L'arrêté-cadre pour la gestion des prélèvements a été signé début avril par le Préfet sans aucune modification par rapport à l'arrêté de 2017.

Dans le cadre de la consultation sur le projet d'arrêté 2018, Charente Nature a manifesté sa vive désapprobation face à un arrêté qui ne changeait rien, prévoyant ainsi le même scénario de rivières asséchées. Et c'est sans surprise que ce scénario s'est concrétisé. Les projets de réserves de substitution, 1,6 Mm3 sur le bassin de l'Aume-Couture, sont désormais intégrés dans un projet de territoire. 5 réunions se

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

sont tenues sur le sujet, le dossier en cours d'instruction n'est pas conforme au SDAGE.

Sur le plan de la qualité, le département de la Charente se distingue toujours du bassin Adour-Garonne, comme département très touché par les nitrates et les pesticides.

Le « bon état » des eaux prévu en 2015, est loin d'être atteint en 2018.

Nous avons animé : - 2 réunions de notre commission "Eau", le 23 avril et le 17 décembre, en partenariat avec le Collectif OGM pesticides, l'UFC QueChoisir, et Alerte des médecins sur les pesticides, nous avons auditionné une vingtaine d'organismes représentant l'Etat, les collectivités, les Syndicats agricoles et autres associations, sur le sujet des pesticides.

Pour l'année 2019...

Une bonne gestion de l'eau s'éloigne... la « concertation » ne se limitant plus qu'à l'État et la profession. Charente Nature ne voit plus d'utilité à la consultation sur les projets d'arrêtés de gestion de l'irrigation censés maîtriser les prélèvements à l'étiage, et prévenir les atteintes aux milieux.

Pour 2019 Charente Nature propose de suivre le schéma basé sur l'écoute de ses membres, l'animation de la commission "Eau", la représentation de Charente Nature dans les instances et dans les réunions externes, la réponse aux demandes de conseils et d'interventions...

Suite aux auditions sur les pesticides, nous ferons des propositions.

Le SAGE Charente au sein duquel nous représentons Poitou-Charentes Nature dans la Commission locale de l'eau (CLE), est en cours d'instruction. Une enquête publique va s'ouvrir à la consultation du public, il ne restera plus au Préfet que de signer un arrêté rendant applicable les dispositions du SAGE.

Les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne arriveront à échéance le 31 décembre 2020. Leur révision est aujourd'hui engagée pour prendre effet durant 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2021. Une consultation est ouverte jusqu'au 2 mai.

Nous allons répondre à l'enquête publique concernant la création de deux nouvelles réserves de substitution sur la commune de Longré, pour nous y opposer fermement.

Vers une agriculture respectueuse :

Interview d'André Puygrenier, (à retrouver sur la gazette n°29 sur le site www.apappa.eu) agriculteur à la retraite, qui a réalisé la transition chimie-bio dans les années 80.

Participation à l'action : j'ai du glyphosate dans les urines, et toi ? En Charente entre 0,35 et 3,5.

Film projeté en mars 2019 sur le canton d'Aigre : Le printemps des vers de terre. Plus de 200 personnes présentes

Compensation :

Historique et comptage des arbres mis en place sur la départementale entre Charmé et Aigre, en compensation de l'agrandissement de la carrière d'Ebreon (14 ha de forêt). 8 ans après la première plantation, avec deux plantations complémentaires, 276 arbres sont morts sur les 581 plantés.

L'article sur la Charente libre laisse à penser que le Département n'aurait pas été concerné par l'arrosage et Prom'haies dit que ces plantations ont été paillées.. !

Orientations :

Informer par la gazette et le site

Continuer à lutter contre l'envahissement de l'éolien

Continuer à faire respecter la loi sur l'eau

Rester attentif aux décisions prises qui impactent notre environnement, quel qu'en soit le niveau

Participer aux concertations proposées pour donner notre avis

Rapport d'activités accepté à l'unanimité

Élections :

Pour la Présidence :

Candidate : Agnès Baudrillart

Vote : à l'unanimité

Pour le conseil d'administration

Candidats : Aucun candidat

Questions diverses :

Jean-Pierre Lafitte demande que les 4 anciens présidents, Jean-Paul Louis, Jean-Pierre Lafitte, Jacques Cornaud et Anne-Laure Blaché soient désignés

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

comme Présidents honoraires de l'APAPPA. Cette question sera étudiée en conseil d'administration.

A 18h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.